

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Jeudi 30 novembre 2017

Séance N°3

- *Nombre de présents : 17*
- *Quorum : 13*

Ordre du jour :

- ① **Informations**
 - *Contrats et conventions*
- ② **Affaires financières**
 - *Voyages et sorties scolaires*
 - *Budget*
 - *DBM*
- ③ **Questions diverses**

	Présent	Absent	Excusé	OBSERVATIONS
MEMBRES DE DROIT				
M. CECCHETTI Marcel – Principal	✓			
Mme BOU Florence – Adjoint-Gestionnaire	✓			
Mme MINGOUOLO Valérie – Conseillère Principale d'Éducation	✓			Départ à 18h45
PERSONNALITÉS				
M. MARTIN Christophe – Conseiller Départemental, Représentant du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	✓			Arrivée à 18h27
Mme BROCARD Juliette - Conseillère Départementale, Représentante du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques		✓	✓	
Mme THEBAUD Marie-Ange – Représentante de l'agglomération du BAB (membre consultatif)	✓			
Mme DUFOUR Catherine – Représentante de la Commune du Boucau	✓			
Mme DEZEST Céline – Personnalité qualifiée Conseil Général	✓			
Mme CHAMPAGNE Monique – Personnalité qualifiée Direction Académique		✓	✓	
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION				
Mme BODAR Florence	✓			
Mme CRESPO Sonia		✓	✓	
Mme IRAMUNO Aurélia	✓			
Mme LABORDE Dominique		✓	✓	
Mme MEURISSE-MORIN Delphine	✓			
Mme OLINET Claire	✓			
M. ARAM Hervé (membre suppléant)				
Mme BERTAGNOLIO Cécile (membre suppléante)				
Mme DUCOUDRE Marie-Pascale (membre suppléante)	✓			
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS A.S.S. et A.T.T.				
Mme DUBOS Véronique	✓			
M. GUTIERREZ Carlos		✓	✓	
M. COUPE Gérard (membre suppléant)		✓	✓	
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES				
Mme BERGEON Dominique (APA)	✓			
Mme DUTHEIL Karine (APA)		✓	✓	
Mme PAUL-VIDAL Emilie (APA)	✓			
Mme SABATIER Françoise (FCPE)	✓			
Mme SANGLA Laurence (FCPE)	✓			Arrivée à 17h50
Mme STYRNA Sigrid (FCPE)	✓			
Mme BOTELLA Stéphanie (APA)		✓	✓	
M. DUPUY Jean-Marie (APA)	✓			
Mme PIAUD Stéphanie (APA)		✓	✓	
Mme ALPHAND Ana (FCPE)		✓	✓	
Mme ANANOU Cindy (FCPE)		✓	✓	
Mme LANDEMAINE Vania (FCPE)		✓	✓	
REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES				
M. ALQADAFI Imhemad	✓			
Mlle DELHOMME Lily Kim		✓	✓	
M. RECART Enzo (membre suppléant)				
M. GUILLEMIN Noan (membre suppléant)				

Le secrétariat de séance est assuré par Mme IRAMUNO Aurélia, représentante des personnels enseignants et d'éducation.

Le Principal souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et excuse Madame BROCARD Juliette, ainsi que Madame LABORDE, remplacée par Madame DUCOUDRE, et Madame CRESPO, ce qui porte à cinq le nombre de représentants des enseignants.

18 membres du Conseil d'administration sont présents, le quorum de 13 est atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h40 et propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout de la présentation du bilan du CDI par Mme LASSERE, professeure documentaliste, invitée à la séance.

La proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité des 18 votants.

Le nouvel ordre du jour devient alors :

- ① **Action éducatrice**
 - ***Bilan du CDI***

- ② **Informations**
 - ***Contrats et conventions***

- ③ **Affaires financières**
 - ***Voyages et sorties scolaires***
 - ***Budget***
 - ***DBM***

- ④ **Questions diverses**

Monsieur le Principal demande que le compte rendu du CA n°2 du 7 novembre 2017 soit approuvé.

Monsieur DUPUY, représentant des parents d'élèves APA, intervient pour demander des précisions au sujet du bilan du Plan Particulier de Mise en Sécurité confinement mis en œuvre le 10 octobre 2017 dans le cadre des exercices de simulations obligatoires.

Il s'interroge sur les salles pouvant accueillir les élèves dans le cadre d'un PPMS confinement en cas de risques naturels.

Monsieur le Principal évoque la possibilité de disposer de la salle d'étude, de la salle des commensaux et de la salle polyvalente, pour ce type de situation.

Il précise également que l'équipe mobile de sécurité (EMS) sera présente dans l'établissement, le vendredi 15 décembre 2017, à partir de 13h30 pour proposer des conseils destinés à améliorer le déroulement des procédures de mise en sécurité.

Monsieur GABASTON Didier, agent comptable du lycée Cantau, et Monsieur GAYRARD Jérôme, fondé de pouvoir de l'agent comptable, rejoignent l'assemblée à 17h45.

En l'absence d'autres questions ou remarques, le compte rendu du Conseil d'Administration du 7 novembre 2017 est soumis au vote :

Vote  Nombre de votants : 17

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité des 17 votants.

Arrivée de Madame SANGLA Laurence, représentante des parents d'élèves APA, à 17h50.

① Action éducatrice

➤ Bilan du CDI

Madame LASSERRE Nadège, enseignante documentaliste, prend la parole pour expliquer que, suite à une absence pour congé maladie, il lui a fallu reporter ce bilan, habituellement présenté en début d'année.

Une infographie est projetée aux membres du CA dans laquelle Madame LASSERRE souligne le budget annuel du CDI pour l'achat de livres qui s'élève à 3200€.

Les demandes de prêt au sein de l'établissement sont en hausse depuis ces dernières années, plus particulièrement chez les élèves de Sixième.

Les élèves de Quatrième, quant à eux, empruntent moins, contrairement aux élèves de Troisième dont le programme de lectures obligatoires initie automatiquement l'emprunt de romans.

Madame LASSERRE décrit également son activité d'enseignante : participation aux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, à l'Accompagnement Personnalisé, au jury de l'épreuve orale du DNB 2017, à plusieurs ateliers et sorties pédagogiques, ainsi qu'à l'accueil des futurs élèves de Sixième.

Elle émet le souhait de disposer d'un budget plus important afin de faire face à l'augmentation des prix des romans « jeunesse » et de prolonger ses actions en lien avec la lecture.

Monsieur le Principal rappelle l'investissement de Mme LASSERRE lors des exercices d'entraînement à l'épreuve orale du DNB depuis janvier 2017, durant la pause méridienne, avec les élèves de Troisième volontaires, ainsi que sa participation au dispositif "devoirs faits".

Il rappelle par cette occasion que, grâce à un effort supplémentaire de communication auprès des familles de la part de l'établissement via le site du collège, 90 élèves sont à ce jour inscrits au dispositif, soit environ 30% du nombre d'élèves inscrits au collège, conformément à l'effectif attendu par le gouvernement pour chaque établissement.

Le recrutement d'un service civique est venu renforcer la conduite du dispositif.

Monsieur le Principal propose d'adopter le Bilan du CDI présenté.

Vote  Nombre de votants : 18

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le bilan du CDI est adopté à l'unanimité des 18 votants.

② Informations

➤ Contrats et conventions

Convention cadre

Madame BOU, gestionnaire de l'établissement, explique que la Convention Cadre définit la réglementation, les relations et la répartition des rôles entre l'établissement et le département. Elle régleme également les conditions d'attribution des logements de fonctions.

Monsieur DUPUY demande si ce type de convention est identique quelque soit l'ancienneté de l'établissement. Monsieur le Principal répond que l'âge de l'établissement n'a aucune incidence sur la forme de cette convention.

Contrat de maintenance

Le contrat de maintenance pour la GTC (Gestion Technique du Chauffage) avec la société Lamatherm pour l'entretien général et technique s'élève à 2176€.

A l'heure actuelle, tous les problèmes n'ont pas été réglés et l'établissement se réserve le droit de proposer l'adhésion à un contrat à une autre société, tel que le prévoit la Convention Cadre.

Convention Paie à façons

Cette nouvelle convention prévoit la rémunération des Assistants d'éducation par l'établissement.

Monsieur GABASTON, agent comptable du lycée Cantau, explique que jusqu'ici les AED étaient payés par le lycée Cantau à la fin du mois, ce qui n'apparaissait que sous la forme d'une opération comptable qui ne se voyait pas dans le budget du collège.

A partir de 2018, le rectorat impose aux établissements de faire figurer cette opération comptable dans le budget du collège afin d'en permettre une prise en charge parallèle entre le département et le rectorat.

Cette opération, qui restera neutre pour le budget de l'établissement, représentera tout de même une charge de travail supplémentaire pour le gestionnaire et l'agent comptable.

Monsieur le Principal propose au Conseil d'administration d'adopter les conventions et contrats évoqués ci-dessus.

Vote 🗳️ **Nombre de votants : 18**

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Les contrats et conventions présentés sont adoptés à l'unanimité des 18 votants.

③ AFFAIRES FINANCIERES

➤ Voyage et sorties pédagogiques

Le budget et le descriptif du voyage des Troisième en Normandie sont présentés aux membres. La participation financière des familles pour ce voyage s'élève à 277€ par participant.

Madame IRAMUNO intervient au sujet des actions menées par le Foyer Socio-éducatif afin d'aider financièrement les adhérents participant au voyage. Ces actions ont été envisagées lors de l'assemblée générale du FSE du 20 septembre 2017 (photos de classe, bal du collège, marché de Noël...) sur consultation des associations des parents d'élèves. Au nom du FSE, Madame IRAMUNO remercie les parents d'élèves qui contribuent à mener à bien ces actions.

Monsieur DUPUY demande des précisions sur la possibilité pour les familles d'être aidées financièrement par l'établissement. Monsieur le Principal et Madame BOU expliquent que le Fonds social du collège intervient à cet effet sur constitution d'un dossier spécifique.

Une sortie est également prévue par l'atelier vidéo au Festival International de Programmes Audiovisuels se déroulant du 23 au 28 janvier 2018 à Biarritz.

Une participation des familles de 5.5€ est demandée pour permettre aux élèves de la classe de 4B ainsi qu'aux élèves de l'atelier vidéo de se rendre à ce festival. L'effectif total est de 48 élèves encadrés par 3 accompagnateurs. Le trajet s'effectuera en bus pour un coût de 398.50€ à la charge de l'établissement.

Parallèlement, l'établissement a autorisé les élèves de l'atelier vidéo à participer aux « 6 heures » du BTS des métiers audio-visuels au lycée Cassin de Bayonne (Mise en situation de plateaux et régies d'une chaîne de télévision).

Monsieur le Principal propose au Conseil d'administration d'adopter les participations des familles aux voyages et sorties présentées.

Vote  **Nombre de votants : 18**

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Les tarifs présentés sont adoptés à l'unanimité des 18 votants.

➤ DBM pour information

Madame BOU explique que le Conseil départemental a attribué une subvention pour rembourser les dégradations commises sur le matériel pédagogique. Le Conseil départemental prend également en charge 80% des dépenses liées aux déplacements des élèves vers la piscine, l'établissement finançant les 20% restants.

Une partie des crédits pédagogiques a donc dû être attribuée à l'EPS pour permettre le bon déroulement des activités du programme.

➤ DBM pour vote

Madame BOU cite les dépenses de viabilisation estimées à 3000€ et qui ont nécessité une opération de transfert dans le tableau du budget prévisionnel, du service AP vers le service ALO.

Madame MEURISSE s'interroge sur la possibilité de faire face aux dépenses supplémentaires imprévues, notamment d'électricité, grâce aux crédits pédagogiques. Madame BOU explique que le prélèvement sur fonds de roulement pour le renouvellement du matériel d'EPS n'a pas été utilisé en raison du versement de la subvention du Conseil Départemental.

Monsieur le Principal explique que la différence entre recettes et crédit est liée à l'augmentation des dépenses due à l'augmentation des effectifs. Aujourd'hui, 280 élèves sont demi-pensionnaires, ce qui représente une forte proportion de l'effectif total.

Monsieur le Principal demande d'adopter cette DBM.

Vote  **Nombre de votants : 18**

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

La DBM est adoptée à l'unanimité des 18 votants.

Arrivée de Monsieur Christophe MARTIN, représentant du Conseil Départemental, à 18h27.

➤ BUDGET 2018

La Dotation de Fonctionnement est attribuée par le Conseil départemental et sert notamment à l'entretien technique, l'entretien des locaux et à l'attribution d'aides à la scolarité.

Les autres origines de recettes sont également présentées aux membres du CA (subvention de l'Etat, de la collectivité territoriale de rattachement, contribution des familles et autres sources).

=> AXE 1 : présentation du service AP (matériel informatique, logiciel Pronote, droits à la reprographie...)

=> AXE 2 "Actions d'éducation à la citoyenneté" : sortie à Bidarray, action "Citoyenneté européenne" menée par Madame DUCOUDRE Marie-Pascale, enseignante d'Histoire-Géographie et d'EMC, action "manger bio et local", ainsi qu'une action en partenariat avec l'association "Graines de liberté" qui a bénéficié d'une subvention départementale, notamment pour l'installation d'un composteur dans le jardin de l'établissement.

Madame MINGOUOLO Valérie, CPE du collège, questionne Madame BOU sur la prise en charge des dépenses supplémentaires liées aux autres actions programmées pour cette année. Ces dépenses ne sont pas encore chiffrables pour l'année 2018 car les crédits pédagogiques globalisés n'ont pas encore été communiqués. Malgré l'émergence de dépenses imprévues, l'établissement fera en sorte de prendre en compte ces actions en fonction de l'enveloppe qui sera alloué.

La Convention Educado consiste en un versement d'une subvention par le lycée organisant la manifestation à la Maison des Associations de Bayonne, pour les élèves de Troisième.

=> AXE 3 "Culture et ouverture" : projet porté par Madame LABADIE Marie, enseignante d'éducation musicale, ainsi que deux sorties gratuites dans le cadre des Enseignement Pratiques Interdisciplinaires, organisées par Madame DUCOUDRE (visite de Bayonne et du musée Asiatica de Biarritz).

Monsieur le Principal rappelle que, depuis la rentrée 2017/2018, le maintien des EPI au sein des établissements scolaires n'est soumis qu'aux décisions collégiales propres à chaque établissement lors des conseils pédagogiques. Le collège Henri Barbusse a fait le choix de maintenir ce type d'enseignement.

Suite aux récentes annonces de restrictions budgétaires de la part du gouvernement, Monsieur MARTIN interpelle l'établissement au sujet de l'achat des manuels scolaires. Il invite Madame BOU à souscrire à une assurance permettant de faire face aux déconvenues financières si l'établissement ne disposait pas d'une enveloppe budgétaire suffisante pour assumer les dépenses liées au renouvellement des manuels.

Madame BOU propose un prélèvement sur le Fonds de Roulement de l'établissement dans un premier temps, avant d'étudier une autre solution de financement.

Départ de Madame MINGOUOLO à 18h45.

Monsieur GABASTON précise la double affectation du Fond de Roulement dont une partie s'adresse au service restauration et le service général.

Monsieur GAYRARD Jérôme rebondit en soulignant le décalage de la répartition du montant du FDR entre ces deux services : 75 000€ pour le service restauration contre 25 000€ pour le service général.

Il est par conséquent nécessaire de rééquilibrer la ventilation de ce financement en 2018.

Le Fonds social est une aide allouée pour supporter le coût des voyages, de la restauration, et des frais généraux liés à la scolarité. Elle s'ajoute aux reliquats d'anciennes subventions départementales qui ne peuvent être affectée à la restauration et qui sont donc utilisées sous forme d'aides à la participation aux voyages et sorties pédagogiques.

Parmi les familles éligibles à l'attribution de l'aide à la restauration scolaire, se trouvent les familles des élèves boursiers et celles qui produisent une attestation de l'allocation de rentrée scolaire.

Cette année, les AED et AHM assurent l'accompagnement des élèves en difficultés. 7 AVS ont été recrutés ou reconduits pour le suivi de 9 élèves, dont un CUI (contrat aidé).

Une subvention "devoirs faits" de 600€ a également été attribuée à l'établissement.

La Malette des parents permet de mener des actions telle que "L'égalité en milieu scolaire" qui donnera lieu à une conférence en salle polyvalente, le 11 décembre 2017, à 20h. Le Centre d'Information des Familles financera, cette année, intégralement cette action dont le coût est de 2000€, mais un financement autonome de l'établissement devra être envisagé pour les années à venir si cette action est maintenue.

Les frais de viabilisation du collège ont été sous-estimés en 2017.

S'ajoutent l'entretien des locaux (extincteurs, alarme incendie, mur d'escalade) ainsi que les frais de carburant du véhicule de service récemment acquis, le contrat chauffage, ainsi que le renouvellement du mobilier et du petit matériel.

Parmi les autres dépenses, figure le contrat de maintenance de l'ascenseur qui prévoit une visite mensuelle obligatoire.

L'évacuation des déchets de l'infirmerie, ainsi que les dépenses administratives (coût des photocopies, affranchissement du courrier...) et l'achat d'un audiomètre constituent d'autres dépenses nécessaires.

Le service de restauration et d'hébergement est exclusivement alimenté par les usagers et commensaux. Le coût qu'il représente est calculé sur la base du nombre réel de repas pris en 2017, après déduction des repas occasionnels non pris (lors des voyages pédagogiques...). Différents tarifs sont applicables pour la facturation des repas.

L'établissement rappelle son obligation de faire de la publicité (ligne PUB) pour pouvoir passer un appel d'offres, ce service étant payant.

Madame BOU rappelle l'existence d'un contrat de maintenance pour la dératisation, l'entretien du matériel de cuisine... Le contrat d'entretien du gros matériel de cuisine est une charge lourde mais nécessaire pour assurer la confection quotidienne des repas.

Madame BERGEON, représentante des parents APA, interroge la gestionnaire sur le remboursement des denrées perdues lors de la panne de la chambre froide. Celles-ci ont bien été remboursées.

En matière de dépenses de viabilisation, le service de restauration est autonome.

Madame SANGLA, représentante des parents APA, demande des éclaircissements sur le montant de la viabilisation.

Les recettes du service de restauration autofinancent la viabilisation.

Monsieur le Principal rappelle que le deuxième montant apparaissant sur la ligne des recettes ODG correspond à la dotation de fonctionnement répartie entre le service activités pédagogiques et administration logistique.

Le nombre de boursiers étant en augmentation, l'équilibre budgétaire nécessite un prélèvement sur le Fonds de Roulement.

Monsieur le Principal propose aux membres d'adopter le Budget Prévisionnel présenté par Mme BOU et l'Agent Comptable :

Vote 🗳️ **Nombre de votants : 18**

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Le Budget Prévisionnel 2018 est adopté à l'unanimité des 18 votants.

➤ Délégation au Chef d'Etablissement de signer l'ouverture de crédits pour les actions Educatives

Monsieur le Principal demande que le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part.

Monsieur le Principal propose aux membres d'adopter cette autorisation de signature

Vote ☞ **Nombre de votants : 18**

Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

La délégation est adoptée à l'unanimité des 18 votants.

Monsieur le Principal remercie Mme BOU pour son investissement et l'élaboration du Budget Prévisionnel.

Il remercie également M. GABASTON, agent comptable, et M. GAYRARD, son fondé de pouvoir, pour leur coopération et leurs précieux conseils.

4 QUESTIONS DIVERSES

Imhemad AL QADDAFI, délégué représentant des élèves, évoque une demande de ses camarades à propos du traçage de lignes dans le local des véhicules deux-roues car ces derniers sont parfois mal stationnés.

Monsieur le Principal répond que la question sera étudiée par l'établissement pour satisfaire cette demande.

Monsieur le Principal informe les membres de la séance qu'un résident de la commune de Boucau, Monsieur BORTHELLE, a contacté Monsieur le Principal pour féliciter l'acte citoyen de deux élèves de Cinquième venus en aide d'une dame âgée en grande difficulté, sur leur trajet retour de l'établissement.

Monsieur MARTIN communique également ses félicitations en présence du Conseil d'Administration.

Monsieur le Principal s'assurera que ces élèves seront félicités en personne par Monsieur BORTHELLE.

Suite à une question des agents d'entretien au sujet de l'acquisition d'une auto-laveuse à batterie par l'établissement, Monsieur MARTIN propose une étude sur la base du devis communiqué par Madame BOU et affirme que le département pourra financer cet appareil à hauteur de 4500€ à partir de janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal remercie l'assemblée pour la richesse des échanges et lève la séance à 19h05.

Le Secrétaire de séance

Aurélia IRAMUNO



Le Principal

Marcel CECCHETTI

